

## **ONCODESIGN**

Société Anonyme au capital de 545 472,96 euros  
Siège social : 20 Rue Jean Mazon  
21000 DIJON  
399 693 811 RCS DIJON

---

### **RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur, en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du même Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### **I / Concernant les mandataires sociaux de la Société**

**1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce**

NEANT

**2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce**

NEANT

**3. Levées d'options effectuées par les mandataires sociaux de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur des options consenties au titre d'exercices antérieurs par la Société, par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du même Code**

NEANT

## **II / Concernant les salariés de la Société**

**1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à chacun des 10 salariés dont le nombre d'options consenties est le plus élevé**

NEANT

**2. Levées d'options effectuées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur des options consenties au titre d'exercices antérieurs par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des 10 salariés dont le nombre d'options consenties est le plus élevé**

NEANT

**Le Conseil d'administration**

**Philippe Genne (Ph.D.)**

**President & C.E.O.**

